PLAN DE
# DÉVELOPPEMENT DURABLE >>>> 2019_2023

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

## 1. BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

### 1.1 > Proposer aux parlementaires et aux membres du personnel de l'Assemblée nationale un environnement de travail en accord avec les principes de développement durable

- 1.1.1 Intégrer des critères de développement durable dans les projets d'aménagement, de réfection et d'entretien des infrastructures
- 1.1.2 Aménager des espaces extérieurs à l'usage du personnel
- 1.1.3 Concevoir un guide sur la gestion durable des bureaux de circonscription

### 1.2 > Favoriser la mobilisation au travail des membres du personnel et renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Assemblée nationale

- 1.2.1 Tenir périodiquement des activités institutionnelles visant à améliorer la circulation de l'information
- 1.2.2 Élaborer un programme de reconnaissance au travail

### 1.3 > Instaurer des pratiques favorisant l'engagement individuel et collectif à l'égard du développement durable

- 1.3.1 Proposer des activités de sensibilisation et d'information pour promouvoir le développement durable
- 1.3.2 Réaliser un projet favorisant le développement durable au sein de chaque unité administrative

## 2. RAYONNEMENT INSTITUTIONNEL

### 2.1 > Valoriser le patrimoine et soutenir la création artistique

- 2.1.1 Instaurer un programme de conservation et de restauration d'objets patrimoniaux et d'archives
- 2.1.2 Mettre en valeur l'art et l'artisanat québécois à la Boutique
- 2.1.3 Mettre sur pied un programme de diffusion des arts et de la culture

### 2.2 > Faire connaître le fonctionnement des institutions démocratiques

- 2.2.1 Mettre en place un parcours numérique pour les personnes qui visitent le parlement de façon autonome
- 2.2.2 Mettre sur pied un camp de jour citoyen pour une clientèle jeunesse
- 2.2.3 Proposer de la formation continue aux enseignant(e)s

## 3. GESTION ÉCORESPONSABLE

### 3.1 > Favoriser une consommation écoresponsable de biens et services

- 3.1.1 Mettre en place une politique d'achat responsable
- 3.1.2 Inclure des critères de développement durable dans les appels d'offres et les contrats de gré à gré
- 3.1.3 Adopter une approche écoresponsable dans l'organisation des activités institutionnelles
- 3.1.4 Offrir quotidiennement un menu végétarien au Café du Parlement

### 3.2 > Diversifier et moduler les technologies dans une perspective d'utilisation responsable

- 3.2.1 Assurer une gestion optimale du parc informatique (ordinateurs et imprimantes)
- 3.2.2 Déployer un service de webconférence
- 3.2.3 Développer une application mobile pour les activités institutionnelles

### 3.3 > Contribuer aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

- 3.3.1 Réaliser des inventaires de GES de l'institution
- 3.3.2 Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles
- 3.3.3 Compenser les émissions de GES liées aux déplacements des parlementaires et aux missions de relations interparlementaires

Dimension sociale
Dimension environnementale
Dimension économique
Action qui touche les 3 dimensions